

Original : anglais

**LETTRÉ DU PRÉSIDENT DU STACFAD
(VOIE À SUIVRE AU TROISIÈME TOUR DE LA PÉRIODE DE CORRESPONDANCE)**

Chers collègues,

Je tiens à exprimer ma gratitude aux CPC qui ont fourni des commentaires ou des modifications aux quatre projets de propositions révisés qui ont été circulés par le biais de la circulaire n°7645/2020.

En ce qui concerne les activités essentielles du STACFAD dans le cadre du deuxième tour de correspondance, j'ai reçu du Sénégal, du Maroc et du Canada d'autres suggestions et modifications au paragraphe 4(a) de l'appendice 2 du STF-205A (cf. documents Excel ci-joints).

Le Sénégal a également suggéré des contributions spécifiques au *Projet de règles de procédure pour l'administration du Fonds spécial de participation aux réunions* (appendice 3 du STF-205A) afin de garantir une application cohérente du seuil d'éligibilité proposé pour l'utilisation du MPF aux réunions de la Commission ou de l'un de ses organes subsidiaires.

D'autre part, l'Union européenne a réaffirmé que les critères minimaux établis dans le projet de Recommandation et le projet de règlement intérieur pour l'administration du MPF devront être respectés pour que les contributions volontaires de l'UE soient fournies. L'UE a également noté que le projet actuel conduirait à une situation dans laquelle le MPF devra être géré selon deux ensembles de règles différents, même si nous parvenons à un consensus sur les propositions susmentionnées.

À cette fin, j'ai pris la liberté de proposer de nouvelles versions du STF-205A_AP2/2020 et du STF-205A_AP3/2020 en combinant les modifications proposées par le Sénégal, le Maroc et le Canada qui, à mon avis, ne sont pas sujettes à controverse. J'ai également suggéré d'apporter une légère modification au paragraphe 4 de l'appendice 2 afin d'éviter l'application de différents ensembles de règles pour l'administration du Fonds. Les documents révisés sont disponibles sur le [site web des documents de la Commission de 2020](#) pour être examinés par les CPC lors du troisième tour de correspondance en ce qui concerne les questions liées au STACFAD.

En ce qui concerne les activités spécifiques du SCRS décrites dans le STF-209A, le Canada a réitéré ses préoccupations quant à l'affectation de fonds à une MSE consacrée aux thonidés tropicaux. Dans ce contexte, le Canada a indiqué que la Commission devrait fournir des orientations à la Sous-commission 1 sur la manière dont la gestion du listao, du thon obèse et de l'albacore sera effectuée au cas où des fonds seraient alloués à la MSE des thonidés tropicaux en 2021.

Compte tenu des préoccupations exprimées jusqu'à présent, ainsi que des demandes de quelques délégations d'accorder la priorité au processus MSE des thonidés tropicaux, puisque la Commission a accepté de financer jusqu'à 50.000 € pour la MSE des thonidés tropicaux en 2019, je voudrais suggérer de maintenir le financement de la MSE des thonidés tropicaux en réduisant le budget proposé en conséquence (c'est-à-dire 50.000 €). Cela permettrait au SCRS de poursuivre le travail conformément à la feuille de route de l'ICCAT sur la MSE adoptée en 2019. Toutefois, la Commission devrait examiner l'avancement des travaux et le retour d'information du SCRS sur la feuille de route de la MSE des thonidés tropicaux lors de la réunion de la Commission de 2021 et prendre toute autre décision pour éviter une déconnexion entre ce que la Commission veut et ce que le SCRS produit.

Une version révisée du document est disponible sur le [site web des documents de la Commission de 2020](#) sous la cote STF-209B.

Enfin, n'ayant reçu aucune objection ou commentaire supplémentaire sur la nouvelle version du projet de budget de l'ICCAT pour 2021, le STF-203A peut être considéré comme étant adopté par le STACFAD. Je soumettrai le document STF-203A à la plénière pour approbation.

Veillez noter que, compte tenu de tous les progrès réalisés dans les propositions, je propose de raccourcir la durée du prochain cycle de commentaires, qui s'achèvera le 30 novembre 2020 (18h, heure de Madrid).

Je vous prie d'agréer l'expression de ma parfaite considération.



Hasan Alper Elekon
Président du STACFAD